

**HAUSSE DES DROITS D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES**

# Contre les droits différenciés

➔ par Christophe Prochasson, historien, président de l'EHESS

À l'encontre des règles ancestrales de la République des lettres, le projet de loi sur la hausse des droits d'inscription vient bafouer la grande tradition d'hospitalité française en introduisant une discrimination entre étudiants communautaires et extracommunautaires, oubliant l'importance de ces derniers au sein de nos universités et de nos laboratoires.

Le projet de texte sur les droits différenciés touche de plein fouet la grande tradition d'hospitalité française qui a toujours fait de la France une terre d'accueil. Aussi limité soit-il, le programme Pause, dont l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) s'honore d'être le principal porteur, prolonge cette tradition. Des étudiants, des grands chercheurs, menacés dans leur pays d'origine, peuvent poursuivre leur tâche, ici, en France, où ils apportent leur savoir et s'enrichissent du nôtre.

L'idée d'établir des droits différenciés rompt brutalement avec cette forme de l'universalisme français. Pour des raisons d'ordre sèchement financier, elle introduit une discrimination entre étudiants, distinguant des étudiants dits « communautaires » d'autres « extracommunautaires ». Cette terminologie, cette façon de penser et de régler des problèmes bien réels de financement de l'enseignement supérieur, qui pourrait l'admettre sans déroger aux règles ancestrales de la République des lettres, qui est aussi la République des sciences ?

**UN INVESTISSEMENT COLLECTIF AU SERVICE DE L'HUMANITÉ**

Car cette République-là n'a pas de frontières. Elle se nourrit d'échanges internationaux qui la vivifient dans le cadre, si l'on ose dire, d'une « concurrence libre

et non faussée », où seuls les talents individuels et collectifs doivent être considérés. Tous les chercheurs savent que nos laboratoires, en toutes les sciences, profitent de la présence de ces jeunes esprits, doctorants et même masterants, qui sont la sève de savoirs nouveaux. Ce sont souvent les meilleurs, en tout cas les plus audacieux, les plus prompts à innover, comme on aime aujourd'hui à le dire, qui disposent de l'énergie pour quitter leur pays et se rendre dans le nôtre. Notre intérêt bien compris ne peut se réduire aux plus étroites logiques comptables. Nous devons consentir à un investissement collectif mis au service de l'humanité d'où chacun finira par tirer des revenus.

Car la science ne se mesure pas au trébuchet du porte-monnaie. Qui pourrait en évaluer les coûts et les rendements sans une simplification qui néglige les canaux complexes de sa production et de sa diffusion ? En la matière, la générosité à laquelle nous appelons n'est pas seulement une posture morale : elle répond à la réalité des mécanismes qui président à la production des savoirs.

Il faut certes se réjouir de l'annonce faite par la ministre Frédérique Vidal exemptant les doctorants de cette augmentation déraisonnable. Pour un établissement comme le mien qui comprend un petit tiers (30 %) d'étudiants « non communautaires » (mais 37 % des doctorants de l'EHESS), une telle évolution ne pouvait que soulager une partie de nos inquiétudes. Mais les masterants restent concernés par la mesure alors qu'ils constituent pour une part d'entre eux de futurs excellents doctorants. De même, sur le plan des principes, la situation des étudiants de premier cycle reste pré-occupante. Comment écarter le risque considérable de voir leur nombre diminuer de façon sensible ?

Outre les risques que fait courir cette mesure à l'image de notre pays auprès d'une population étudiante attirée par celle-ci, y compris d'ailleurs sur celle qui est prête à supporter une telle augmentation, c'est le bien-fondé économique même de la mesure que l'on est en droit d'interroger. Assurer qu'un accroissement aussi brutal des droits puisse contribuer à rendre la France plus attractive est – on le reconnaîtra – pour le moins contre-intuitif. Les premières indications ne confirment d'ailleurs pas cette étrange prédiction.

**L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS, UNE PRIORITÉ**

Mieux accueillir les étudiants, français et étrangers, est un objectif que l'on ne peut que partager. Avec les faibles moyens qui sont les leurs, les enseignants-chercheurs des universités et des grands établissements font déjà beaucoup. Ils peuvent sans doute faire mieux et le soutien financier apporté aux établissements par « Bienvenue en France » y contribuera certainement. L'École des hautes études en

sciences sociales, comme tant d'autres établissements, a fait de l'amélioration de l'encadrement des étudiants l'une de ses grandes priorités. Ce travail passe par la mise en œuvre d'idées nouvelles et une modernisation des pratiques pédagogiques, une prise de conscience aussi des enjeux de formation. Il appelle aussi d'importants moyens nouveaux mais pas au prix d'une discrimination entre nationaux et « communautaires » d'un côté, « non communautaires » de l'autre. Ce lexique et la façon de penser qu'il laisse entrevoir ne sont pas dignes d'un pays qui s'est construit et continue de se développer grâce à des échanges internationaux. Ne rompons pas avec cette grande et puissante tradition qui ouvre notre pays aux grands courants du monde. ●

▼  
La science ne se mesure pas au trébuchet du porte-monnaie.  
▲



L'EHESS, boulevard Raspail à Paris.

© Callette/Wikimedia Commons